

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03764 Numéro SIREN : 399 135 482 Nom ou dénomination : RHODIANYL

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/020148

RHODIANYL

Société par actions simplifiée

9 rue des Cuirassiers

Immeuble Silex2

69003 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

RHODIANYL

Société par actions simplifiée

9 rue des Cuirassiers

Immeuble Silex2

69003 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société RHODIANYL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RHODIANYL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Continuité de l'exploitation : Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note I.4 "Continuité d'exploitation" de l'annexe donne l'information appropriée sur la situation de la société au regard de sa capacité à poursuivre ses activités dans des conditions normales et au regard de l'application du principe de continuité de l'exploitation.

- Titres de participation : Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 394 353 614 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "II.1.6.2.1 - Immobilisations financières – Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations - titres de participation" et « III.3.1 – Tableau d'évolutions des provisions et dépréciations » de l'annexe. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à apprécier l'évaluation qui en résulte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 6 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Choquet', with a stylized flourish at the end.

Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

RHODIANYL
Clôture des comptes au 31 décembre 2021

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL immo31 décembre				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	1 566 263 995	690 421 729	875 842 266	394 353 614
Créances rattachées à des participations	1 195 634		1 195 634	1 325 146
Autres titres immobilisés	12 443 250		12 443 250	11 403 750
Prêts	32 413		32 413	47 237
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	1 579 935 292	690 421 729	889 513 563	407 129 747
Total Actif Immobilisé (II)	1 579 935 292	690 421 729	889 513 563	407 129 747
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 018 602		2 018 602	2 675 966
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	2 018 602		2 018 602	2 675 966
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités				
Charges constatées d'avance	111 614		111 614	120 581
TOTAL Actif circulant (III)	2 130 216		2 130 216	2 796 546
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	1 582 065 508	690 421 729	891 643 779	409 926 293

RHODIANYL
Clôture des comptes au 31 décembre 2021

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 605 362 500)	255 900 135	255 900 135
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 516 528	5 516 528
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	5 516 528	5 516 528
Report à nouveau	-40 213 143	104 814 037
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	526 453 378	-145 027 180
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	747 656 898	221 203 520
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		60 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		60 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	135 810 522	179 514 810
TOTAL Dettes financières	135 810 522	179 514 810
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 686	2 699
Dettes fiscales et sociales	0	980 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 164 673	8 164 673
TOTAL Dettes d'exploitation	8 176 359	9 147 963
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	143 986 881	188 662 774
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I à V)	891 643 779	409 926 293

RHODIANYL
Clôture des comptes au 31 décembre 2021

Compte de résultat

Compte de résultat		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires nets					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				0	
Total des produits d'exploitation (I)				0	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				176 482	11 416 749
Impôts, taxes et versements assimilés				903 331	822 339
Salaires et traitements					
Charges sociales				150 831	164 411
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			
		Dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges					1 001
Total des charges d'exploitation (II)				1 230 644	12 404 500
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				-1 230 644	-12 404 500
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					7
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					13 631
Produits financiers de participations				46 857 649	27 440 248
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					261 544
Reprises sur provisions et transferts de charges				481 488 652	302 826 700
Différences positives de change				398 960	3 861 557
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				528 745 261	334 390 048
Dotations financières aux amortissements et provisions					198 355 355
Intérêts et charges assimilées				669 491	2 782 983
Différences négatives de change				451 748	3 358 601
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				1 121 239	204 496 939
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				527 624 022	129 893 110
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				526 393 378	117 474 985

RHODIANYL
Clôture des comptes au 31 décembre 2021

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		262 419 836
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 000	
Total des produits exceptionnels (VII)	60 000	262 419 836
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		524 922 002
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		524 922 002
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	60 000	-262 502 166
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	528 805 261	596 809 891
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 351 883	741 837 072
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	526 453 378	-145 027 180

ANNEXE

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I.1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2021, la société a poursuivi son activité de société holding et de gestion de son portefeuille de participations de titres.

I.2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2021, la valeur d'utilité de Rhodia Opérations a fait l'objet d'une évaluation selon les méthodes et principes comptables décrits dans le paragraphe II.1.6.2.1, ce qui conduit à la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 447 M€, et d'une valeur nette de cette participation à 628 M€

I.3 – COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.

I.4 - CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes de Rhodiansyl arrêtés au 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice net de 526 453 378 €, et des capitaux propres positifs de 747 656 898 €.

Les capitaux propres de la société étant positifs et supérieurs à la moitié du capital social nous n'avons pas de problématique de continuité d'exploitation

Le financement de l'activité de la société est assuré par le groupe SOLVAY sous forme d'avance en compte courant groupe.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice, le groupe SOLVAY considère disposer de sources de financement suffisantes pour permettre à ses filiales de poursuivre leurs activités dans des conditions normales d'exploitation.

En conséquence, la direction de la société estime que l'établissement des comptes selon la convention de base de continuité d'exploitation reste approprié.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La devise d'établissement des comptes est l'euro.

II.1 – ACTIFS IMMOBILISES

II.1.1 - Immobilisations incorporelles

Non applicable

II.1.2 – Immobilisations corporelles

Non applicable

II.1.3 – Comptabilisation des immobilisations par composants

Non applicable

II.1.4 – Comptabilisation des pièces de rechange immobilisables

Non applicable

II.1.5 – Appréciation de la valeur d'actif

Non applicable

II.1.6 – Immobilisations financières

II.1.6.1 – Mode et méthodes d'évaluation

Les titres de participation, les autres titres immobilisés ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, attachés au coût d'acquisition des titres et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ans conformément à l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des intérêts courus non échus, sans actualisation de la créance.

II.1.6.2 – Méthodes utilisés pour le calcul des dépréciations

II.1.6.2.1 – Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la société évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est supérieure au coût d'acquisition, aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres
- une provision pour risque financier sur filiales pour le complément, en cas de situation nette négative.

La valeur d'utilité des titres de participations est déterminée au cas par cas selon principalement 4 méthodes :

1/ Une valorisation est basée sur la valeur des « actifs nets » ;

2/ Pour les holdings (entités non opérationnelles) la valorisation est définie en fonction de la

valeur de la quote part des filiales détenues ;

3/ Pour les entités opérationnelles, on utilise soit un multiple d'Ebitda, soit une évaluation basée sur les DCF (Discounted Cash Flow). L'« Ebitda » correspond au résultat opérationnel annuel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements, dépréciation, autres charges et produits opérationnels.

4/ Dans certains cas particuliers la valorisation est basée sur une évaluation externe.

II.1.6.2.2 – Autres immobilisations financières

Une provision pour dépréciation des autres immobilisations financières est constituée, le cas échéant, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

II.2 – STOCKS ET ENCOURS DE PRODUCTION

Non applicable

II.3 – CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable ou un risque de non recouvrement.

Dans un souci de gestion de notre trésorerie, la majorité des créances clients sont cédées sans recours.

II.4 – CHARGES A REPARTIR

Néant

II.5 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Néant

II.6 – TITRES SUBORDONNES

Néant

II.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

II.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions règlementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur.

II.9 – PROVISIONS

II.9 .1 – Provisions pour litiges

Une provision pour litige est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources dans le futur, sans contrepartie au moins équivalente.

Pour chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, la probabilité de sortie de ressources et le montant du risque sont estimés à la date d'arrêté des comptes par la direction et le cas échéant après avis des conseils externes.

II.9 .2 – Provisions pour restructuration

Néant

II.9 .3 – Provisions pour risque liés à l'environnement

Néant

II.9 .4 – Provisions pour hausse des prix

Néant

II.9 .5 – Provisions pour grosses réparations

Non applicable

II.10 – ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

La société évalue chaque année le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés ainsi qu'en matière de compléments de retraite accordés à certains bénéficiaires en activité ou déjà en retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Ces engagements ne sont pas provisionnés à la clôture de l'exercice, et font l'objet d'une information spécifique dans les engagements financiers (Cf. V.2.1).

Il n'y a plus de salarié actif chez Rhodianyl, ces engagements ne concernent que des personnes retraitées.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Hypothèses	2021	2020
Taux actualisation	1,00%	0,25%
Taux d'augmentation des salaires	<u>Cadres :</u> - 5% jusqu'à 35 ans - 3,75% entre 35 ans et 40 ans - 3% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans <u>Non-cadres :</u> - 4,25% jusqu'à 35 ans - 3,50% entre 35 ans et 40 ans - 3,00% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans	<u>Cadres :</u> - 4,75% jusqu'à 35 ans - 3,50% entre 35 ans et 40 ans - 2,75% entre 40 ans et 50 ans - 2,25% au-delà de 50 ans <u>Non-cadres :</u> - 3,75% jusqu'à 35 ans - 3,25% entre 35 ans et 40 ans - 2,75% entre 40 ans et 50 ans - 2,25% au-delà de 50 ans
Taux d'inflation	1,75%	1,50%
Hypothèse de départ du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié - CCN Chimie	Départ volontaire à l'initiative du salarié - CCN Chimie
Age de départ du salarié	Age d'obtention du taux plein - Loi Fillon	Age d'obtention du taux plein - Loi Fillon
Table de mortalité	Phase d'activité : TGH05 - TGF05. Phase de service des rentes viagères ACR et ARS (TGH05 et TGF05)	Phase d'activité : TGH05 - TGF05. Phase de service des rentes viagères ACR et ARS (TGH05 et TGF05)
Hypothèse de début d'activité	Age de début d'activité différents selon le statut des personnels (20 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres)	Age de début d'activité différents selon le statut des personnels (20 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres)

Les hypothèses liées à l'âge de départ à la retraite ont été modifiées suite à la réforme des retraites promulguée le 09/11/2010. Les bases de calcul des indemnités de départ à la retraite sont celles du 31 décembre 2020

II.11 – GRATIFICATIONS D'ANCIENNETE ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Néant

II.12 – DIVIDENDES

Les dividendes à recevoir par la société de ses filiales et participations sont constatés en produits à date de leur approbation par l'assemblée.

II.13 – METHODE DE COMPTABILISATION DU RESULTAT DES SNC

Néant

II.14 – GESTION CENTRALISEE DE LA TRESORERIE

La société délègue sa gestion de trésorerie à Solvay SA qui agit en tant que banque interne du groupe Solvay.

Cette gestion centralisée de la trésorerie auprès de Solvay SA est traduite dans les comptes de la société par la comptabilisation d'un compte courant avec Solvay SA.

II.15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La société pratique la couverture de change à terme de ses opérations commerciales à l'exportation ainsi que de ses principaux contrats en devises. Le montant de ces couvertures de change figure dans les engagements hors bilan et n'a aucun impact sur le bilan. Toutefois, si le résultat de ces couvertures fait apparaître une perte latente suite à des couvertures imparfaites, celle-ci fait l'objet d'une provision pour risque de change à due concurrence.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments financiers qualifiés comptablement de couverture sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits de l'élément couvert.

II.16 – OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances, dettes et les disponibilités en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de la revalorisation des éléments est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes sont déterminées en tenant compte des gains latents sur les instruments de couverture et font l'objet d'une provision pour risques. Les différences de change résultant de la conversion des disponibilités sont comptabilisées au compte de résultat.

II.17 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Non applicable

II.18 – INTEGRATION FISCALE

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Solvay France depuis le 01/01/1999.

La méthode de répartition de l'impôt-société du groupe est la suivante :

- la filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe ;
- la société mère inscrit dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisée dans la filiale ;
- la dette d'impôt-société est transférée à la société mère tête de groupe. Le cumul des déficits reportables de la filiale est de 163 318 967€ au 31 décembre 2021 ;

II.19 – CONVENTION D'INDEMNISATION

Néant

III. NOTES SUR LE BILAN

III.1 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

III.1.1 - Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles, corporelles, et financières

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
				Réévaluation	Acqu. et apports	
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL III)						
Autres participations			1 567 589 141		0	
Autres titres immobilisés			11 403 750		1 056 000	
Prêts et autres immobilisations financières			47 237		0	
TOTAL IV)			1 579 040 128		1 056 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1 579 040 128		1 056 000	
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL (III)						
Autres participations				129 512	1 567 459 629	
Autres titres immobilisés				16 500	12 443 250	
Prêts et autres immobilisations financières				14 824	32 413	
TOTAL IV)				160 836	1 579 935 292	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				160 836	1 579 935 292	

III.1.2 - Indication des éléments constitutifs

L'actif immobilisé est essentiellement constitué de titres de participations dans la filiale française Rhodia Opérations et de la filiale étrangère Rhodia Brazil.

Le poste "autres titres immobilisés" est composé par des parts dans un FCPI .

III.2 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Néant

III.3 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

III.3.1 – Tableau d'évolutions des provisions et dépréciations

La valeur d'utilité de Rhodia Opérations a été obtenue par agrégation des DCF (Discounted Cash Flows) de l'ensemble des GBU. L'amélioration de cette valeur d'utilité au 31 décembre 2021 justifie la reprise de provision de 447 m€ au cours de l'exercice. Elle provient essentiellement de la reprise de l'activité reflétée dans les business plan prévisionnels plus favorables en 2021 que ceux établis en 2020 dans le contexte de la crise Covid 19. Cette valeur d'utilité tient également compte de certains risques résiduels intégrés au travers des Wacc retenus de 6,29% pour Rhodia Opérations et de 9% pour la filiale chinoise « Liyang Solvay Rare Earth New materials".

RHODIANYL
Clôture des comptes au 31 décembre 2021

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	60 000		60 000	
TOTAL (II)	60 000		60 000	
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	1 171 910 381		481 488 652	690 421 729
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	1 171 910 381		481 488 652	690 421 729
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 171 970 381		481 548 652	690 421 729
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières			481 488 652	
Dont dotations et reprises exceptionnelles			60 000	
dépréciations des titres mis en équivalence				

III.3.2 – Détail des provisions

Rubriques	Situation et mouvements			
	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provision pour risques				
Provision pour risques filiales				0
Provision pour litige salarié	60 000		60 000	0
Provision pour litige fiscaux		0		0
TOTAL (I)	60 000	0	60 000	0
Provision pour charges				
TOTAL (II)	0	0	0	0
TOTAL (I) + (II)	60 000	0	60 000	0

III.3.3 – Informations sur les provisions significatives

Néant

III.3.4 – Informations sur les dépréciations significatives

Néant

III.4 – TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Code sté	Nom société	Valeur brute (I)				
		Début	Augm.	Dimin.	Echange	Fin
2312	ASTER II PARTS B	150 000				150 000
4274	RHODIA OPERATIONS	1288 537 965				1288 537 965
60668	RHODIA THAI HOLDING CO LTD (Bangpoo)	21				21
75233	RHODIA BRAZIL	277 575 991			-	277 575 991
76613		18				18
	TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS	1 566 263 995	-	-	-	1 566 263 995
2312	ASTER II PARTS A	11 403 750	1 056 000	16 500		12 443 250
	TOTAL AUTRES TITRES IMMOBILISES	11 403 750	1 056 000	16 500	-	12 443 250

- Les appels de fonds du FCPI Aster II se sont élevés à 1 056 K€ au cours de l'exercice. Par ailleurs, Rhodiansyl a reçu 17 K€ du FCPI ASTER II au titre d'une réduction de son capital.

III.5 – CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Créances rattachées à des participations (en euros)	Montant 2021	Montant 2020
Dividendes à recevoir	1 195 634	1 325 146
TOTAL	1 195 634	1 325 146

Les variations concernant le poste "créances rattachées à des participations" sont dues à :

- les dividendes à recevoir (TJLP) pour Q4 2021 de la filiale Rhodia Brazil pour un montant de 1 196 K€.

III.6 – STOCKS-LES QUOTAS CO2

Néant

III.7 – AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		1 195 634	1 195 634	
Prêts		32 413	14 579	17 834
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		1 228 047	1 210 213	17 834
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients clients				
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.			
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	1	1	
	Autres impôts			
	Etat - divers			
Groupes et associés		194 703	194 703	
Débiteurs divers		1 832 046	1 832 046	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		2 026 749	2 026 749	
Charges constatées d'avance		111 614	111 614	
TOTAL DES CREANCES		3 366 411	3 348 577	17 834
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-14 824		
Prêts et avances consentis aux associés				

RHODIANYL
Clôture des comptes au 31 décembre 2021

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	135 810 522	135 810 522		
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 686	11 686		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	0	0		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés				
	Autres dettes	8 164 673	8 164 673		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		143 986 881	143 986 881		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice		Emprunts auprès des associés personnes physiques		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				

III.8 – PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (en euros)

Nature des produits à recevoir	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Créances rattachées à des participations	1 195 634	1 325 146
Clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 832 046	1 832 046
TOTAL	3 027 680	3 157 192

Nature des charges à payer	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 699	2 699
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	8 164 673	8 164 673
TOTAL	8 167 372	8 167 372

III.9 – CHARGES A REPARTIR

Néant

III.10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

III.11 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détails Charges Constatées d'Avance	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
IDR Q1 2022	8 987	
Assurances	102 627	120 581
TOTAL	111 614	120 581

III.12- CAPITAUX PROPRES

Le capital de la société est de 255 900 135 euros, constitué de 17 060 009 actions d'un montant nominal de 15 euros, détenue à 100% par Solvay France SA.

III.12.1 – Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en euros)			
Catégorie	Ouverture	Variation	Clôture
Capital	255 900 135	0	255 900 135
Primes d'apport			
Réserve légale	5 516 528	0	5 516 528
Réserve spéciale de conversion du capital			
Autres réserves	0	0	0,00
Report à nouveau	104 814 037	-145 027 180	-40 213 143
Subvention d'investissements			
Amortissements dérogatoires			
Résultat en instance d'affectation	-145 027 180	671 480 559	526 453 378
TOTAL	221 203 520	526 453 378	747 656 898

III.12.2 – Détail des catégories de titres

Catégorie des titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	Clôture de l'exercice	Créés durant l'exercice	Remboursés durant l'exercice	
Actions ordinaires	17 060 009			15,00 €

III.13- AUTRES FONDS PROPRES

Néant

III.14 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

Le poste "Emprunts et Dettes financières divers" d'un montant de 135 819 K€ au 31 décembre 2021 est constitué par l'endettement auprès de Solvay SA qui assure la gestion centralisée de la trésorerie de Rhodianyl.

Nature emprunts et dettes financières diverses	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Groupe et Associés, Compte courant	135 819 509	179 514 810
TOTAL	135 819 509	179 514 810

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Néant.

IV.2 – DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Néant.

IV.3 - RESULTAT FINANCIER

IV.3.1- Détail du résultat financier

Nature des produits financiers	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Produits de participation	46 857 649	27 440 248
Autres intérêts et produits assimilés	0	232 591
Boni de fusion TUP Rhod V	0	28 953
Reprises de dépréciations des titres de participations	481 488 652	302 826 700
Différences positives de change	398 960	3 861 557
TOTAL	528 745 261	334 390 048

Nature des charges financières	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Dotations provisions pour dépréciations des titres de participations	0	198 355 355
Intérêts et charges assimilées	479 141	2 605 250
Autres frais & dettes financières	0	0
Différences négatives de change	642 099	3 536 334
TOTAL	1 121 239	204 496 939

Les produits de participations sont principalement constitués par les dividendes reçus de:

- Rhodia Brazil pour un montant de 46 858 K€

Les reprises sur provisions pour dépréciations concernent les titres :

- Rhodia Opérations pour 447 262 K€
- Rhodia Brazil pour 34 227 K€

Les intérêts et charges assimilées sont principalement constitués par:

- L'endettement auprès de Solvay SA pour 479 K€

IV.3.2 – Charges et produits financiers provenant des entreprises liées (1)

Nature des produits financiers avec les entreprises liées	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Revenus de participations	46 857 649	27 440 248
Autres intérêts & produits assimilés	0	28 953
TOTAL	46 857 649	27 469 201

Nature des charges financières avec les entreprises liées	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
Intérêts et charges assimilées	479 141	2 605 250
Autres frais financiers		
TOTAL	479 141	2 605 250

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

IV.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Nature des charges exceptionnelles	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
CESSIONS IMMOS FINANCIERES	0	524 922 002
Cessions de titres de participations	0	524 921 987
Cessions de titre de participations - VNC Rhod W	0	15
TOTAL	0	524 922 002

Nature des produits exceptionnels	Montant 2021 (euros)	Montant 2020 (euros)
CESSIONS IMMOS FINANCIERES	0	262 419 836
Produit de Cessions de titres de participations	0	262 419 821
Produit de Cessions de titre de participations - Rhod W	0	15
REPRISES SUR PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	60 000	
Reprise provision sans objet litige Kermel	60 000	0
TOTAL	60 000	262 419 836

IV. 5 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La société n'a pas supportée de charge d'impôt au cours de cet exercice.

IV. 6 – Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)

Néant

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN (en €)

Rubriques	Entreprises liées (1)	Participations (2)
Actif immobilisé		
Participations	1 566 113 973	150 000
Créances rattachées à des participations	1 195 634	
Autres titres immobilisés		12 443 250
Autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	186 556	
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	135 819 509	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

(2) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, des parts, et qui ne sont pas incluses dans le renvoi précédent

V. 2 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS

V.2.1 – Engagements financiers

Rubriques	Montant (€)	dont envers entreprises liées (1)	dont envers participations (2)	dont envers dirigeants	Dont engagement de pension à couvrir au titre de l'ordonnance n°2015-839 du 9 juillet 2015
ENGAGEMENTS RECUS					
a) avals, cautions, et garanties reçus	-				
b) Garantie reçue au titre de la sécurisation des rentes	692 455	692 455			692 455
TOTAL		692 455	-	-	692 455
ENGAGEMENTS DONNES					
a) effets escomptés non échus	-				
b) avals, cautions, et garanties donnés					
c) engagements en matière de pension, d'indemnité de départ à la retraite, de mutuelle des retraités et de pénibilité	3 488 856				
Montant des engagements de retraite au 31/12/2021					3 462 274
Montant des engagements de mutuelle des retraités au 31/12/2021	-				
Montant des engagements liés à la pénibilité					
e) dettes garanties par des sûretés réelles					
f) commandes sur fournisseurs d'immobilisations					
g) engagements locations non résiliables					
TOTAL	3 488 856	-	-	-	3 462 274

1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

(2) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, des parts, et qui ne sont pas incluses dans le renvoi précédent

V.2.2 – Engagements financiers en matière de crédit-bail

Néant au 31 décembre 2021

V.2.3 – Engagements financiers liés aux instruments financiers dérivés.

Néant

V.2.4 – Autres engagements

Néant CF V2.1

V.3 – VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Néant

V.4 – HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le rapport annuel consolidé du groupe mentionne les honoraires aux commissaires aux comptes. En conséquence, les montants ne sont pas repris dans la présente annexe comptable.

V.5 – SITUATION FISCALE

V.5.1 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Montants en euros	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT		RESULTAT APRES IMPOT	
		Théorique	Réel	Théorique	Réel
RESULTAT EXPLOITATION	1230 644	-126 435	0	1104 209	1230 644
RESULTAT FINANCIER (y compris QP)	-527 624 022	1832 989	0	-525 791 033	-527 624 022
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-60 000	0	0	-60 000	-60 000
TOTAL	-526 453 378	1 706 554	0	-524 746 824	-526 453 378

V.5.2 - Situation fiscale latente et différée

Néant au 31 décembre 2021

V.6 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Dénomination et siège social	Forme	Méthode de consolidation
SOLVAY SA 310 rue de Ransbeek 1120 Bruxelles Belgique	Société anonyme	Globale

V.7 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en K€)

Dénomination	Capital social	Quote-part	Val. Brutes Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires (1)
Siège Social	Autres capitaux propres (1)	Dividendes	Val. Nettes Titres	Cautions	Résultat (1)
FILIALES (plus de 50%)					
RHODIA OPERATIONS	581 059	100,00%	1 288 538		908 085
AUBERVILLIERS (93)	428 485	-	628 071		50 365
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
RHODIA BRAZIL	172 894	63,06%	277 576		899 550
SAO PAULO (Brésil)	313 425		247 771		168 946
AUTRES TITRES					
ASTER II	NC	14,31%	12 443		NC
	NC		12 443		NC

- (1) Les informations données sont relatives au dernier exercice clos soit le 31/12/2021

V.8 – REMUNERATION ET AUTRES AVANTAGES ACQUIS OU VERSES AUX DIRIGEANTS

Le Président n'a perçu aucune rémunération de la société au cours de l'exercice 2021.

V.9- TRANSACTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES

RHODIANYL réalise des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans le règlement ANC 2010-02 et 2010-03 avec des parties liées.

VI – EVENEMENTS POST CLOTURE

Covid 19

L'épidémie Covid 19 qui a démarré en Chine en décembre 2019, s'est ensuite poursuivie en vague pendant l'année 2020 continue à se poursuivre en 2022.

Devant ces incertitudes, le groupe met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients.

Rhodianyl est impactée par cette épidémie par l'intermédiaire de ses filiales.

Transfert du siège social

A effet du 1er avril 2022, les actionnaires de la Société ont décidé le transfert du siège social au 9 rue des Cuirassiers - Immeuble Silex2 - 69003 Lyon

Guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, le gouvernement russe a lancé une opération militaire à grande échelle en Ukraine.

En conséquence, la communauté internationale a imposé des sanctions à la Russie, ce qui a incité le gouvernement russe à imposer des sanctions contre certains pays, y compris ceux de l'Union européenne, créant des turbulences sur les marchés de l'énergie, l'approvisionnement en matières premières, le financement et les systèmes bancaires.

Notre groupe Solvay met en place une politique de conformité stricte, qui couvre également le contrôle des exportations et l'application de toutes les sanctions définies à l'encontre de la Russie.

L'impact anticipé du conflit est une poussée de la pression inflationniste, qui est déjà intense et devrait être atténuée en 2022 grâce à des initiatives supplémentaires de tarification et d'approvisionnement.

La société Rhodianyl est impactée par cet événement à travers ses filiales et participations.

Elle continuera de suivre de près la situation et l'évolution du conflit.

RHODIANYL

Société par Actions Simplifiée au capital de 255 900 135 €
Siège social : 9, Rue des Cuirassiers, Immeuble Silex 2 Solvay, 69003 LYON
399135482 RCS Lyon
(la « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 MAI 2022**

La société SOLVAY FRANCE, Société Anonyme au capital de 148 919 600 €, ayant son siège social 9, Rue des Cuirassiers, Immeuble Silex 2 Solvay, 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 352 170 161, représentée par M. François PONTAIS, Président-Directeur Général,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société,

Après avoir rappelé l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice 2021.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2021. Quitus au Président.
Affectation du résultat.
4. Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire.
5. Démission du Commissaire aux Comptes titulaire
6. Pouvoirs pour formalités.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021 ;
- comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- rapport de gestion ;
- rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes ;
- texte du projet de décisions,

A pris les décisions suivantes :

Première Décision

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

Deuxième Décision

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations, les comptes et le bilan de l'exercice 2021 qui se solde par un bénéfice de 526 453 378.21 euros.

Il donne quitus au Président de la Société pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Troisième Décision

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 526 453 378 Euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur..... €. (40 213 143,45)
- Bénéfice de l'exercice..... €. 526 453 378,21
- Total €. 486 240 234,76

Affectation

- Réserve Légale..... €. 20 073 485,25
- Report à nouveau bénéficiaire..... €. 466 166 749,51

Il ne sera distribué aucun dividende.

Il rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Quatrième Décision

L'Associé Unique décide de nommer la société ERNST & YOUNG et Autres, dont le siège est 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et ce pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La société ERNST & YOUNG et Autres a fait savoir par avance qu'elle accepterait le mandat qui lui serait confié, et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cinquième Décision

L'Associé Unique prend acte de la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, avec effet à l'issue de la réunion de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2021.

Sixième Décision

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces décisions pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toute mesure de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Lyon, le 20 Mai 2022

**L'Associé Unique,
Société SOLVAY FRANCE
Représentée par François PONTAIS**



Expéditeur :
Greffé du Tribunal de Commerce
44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
LYON

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

LEXTENSO SERVICES
La Grande Arche Paroi Nord
1 De la Défense
92044 PUTEAUX

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D2215102338

Dossier : 399 135 482 RCS Lyon
2022B03764
RHODIANYL
Interlocuteur : Mathias DEVOUARD

Lyon, le 03/06/2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 a été mise en attente par les services du greffe.

En effet, il est nécessaire de compléter votre demande en adressant au greffe par voie dématérialisée :

- retirez un des deux rapports du commissaire aux comptes numérisés avec les comptes
- La somme de 3,37 € correspondant aux frais de la présente réclamation sera portée à votre compte.

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de **15 jours** à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de refuser votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le greffier du Tribunal

Le 9 juin 2022,
Bonjour,
Le 2nd rapport a été retiré.
Dans l'attente du récépissé de dépôt,
Sincères remerciements.

LEXTENSO
La Grande Arche Paroi Nord
1 De la Défense
92044 PUTEAUX Cedex

